

PROVINCE DE BRABANT

WALLON

Arrondissement de NIVELLES

COMMUNE

de

ITTRE



Avis

Conformément à l'article L1133-1 à L1133-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Conseil communal, en séance du 23 mars 2021, a décidé d'établir le règlement suivant :

- Règlement d'utilisation du four banal communal et ses annexes.

Les dossiers peuvent être consultés à l'Administration communale d'Ittre, rue de la Planchette 2 à 1460 Ittre, au service des Affaires générales pendant les heures d'ouverture des bureaux, de 9h à 12h.

Ittre, le 25 mars 2021

Le Directeur général ff,

C. Kuc.

Le Bourgmestre,



Ch. Fayt.